

Conditions générales (CG) de la Solution de branche Sécurité au travail n° 57 – WINE SPIRIT DRINK (WSD)

A. Solution de branche WSD

1. Affiliation

Les membres des organisations membres de la WSD bénéficient de l'offre de la solution de branche pour la sécurité au travail n° 57 WINE SPIRIT DRINK (ci-après dénommée « solution de branche WSD »). Les non-membres peuvent adhérer à la solution de branche moyennant une participation aux frais.

2. Organisations membres

Les organisations membres sont SwissDrink, Spiritsuisse et l'Association Suisse du Commerce des Vins.

3. Conditions d'adhésion

En adhérant à la solution de branche WSD, les entreprises affiliées s'engagent à remplir les conditions suivantes :

- L'entreprise désigne un responsable de la sécurité (SiBe) qui suit les cours de la solution de branche WSD.
- L'entreprise assure la formation continue des responsables de la sécurité par la participation à des cours de formation continue (un intervalle de 3 ans est recommandé).
- L'entreprise adopte le concept et le contenu de la solution de branche WSD pour la mise en œuvre de la sécurité au travail et de la protection de la santé dans l'entreprise.
- L'entreprise utilise la plateforme numérique safely pour la mise en œuvre de la solution de branche WSD. Afin de garantir le bon fonctionnement du système, l'entreprise s'engage à compléter son profil spécifique dans safely et à maintenir à jour l'analyse des risques spécifique à l'entreprise.
- L'entreprise accepte que le bureau de la solution de branche WSD effectue un audit (contrôle du système, visite de sécurité) sur demande. Ces audits servent au contrôle de la qualité et démontrent l'efficacité de la solution sectorielle.

4. Prestations de la solution de branche WSD

La solution de branche WSD met à la disposition des entreprises affiliées un système de sécurité spécifique à leur secteur. La concrétisation et la mise en œuvre doivent avoir lieu dans chaque entreprise et ne déchargent pas l'entreprise ou l'employeur de sa responsabilité en matière de sécurité au travail et de protection de la santé (voir également l'art. 11a de l'ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles, OPA).

- La solution de branche WSD est exploitée sur la plateforme numérique safely de la société Lobsiger & Partner GmbH. En adhérant à la solution de branche WSD, les entreprises ont accès à safely. safely contient tous les manuels, catalogues de mesures et listes de contrôle nécessaires à la gestion et à la mise en œuvre des mesures de sécurité au travail dans l'entreprise. La gestion du système est assurée directement par le personnel de Lobsiger & Partner GmbH.
- La solution de branche WSD propose régulièrement des réunions d'échange d'expériences (réunions Erfa) et des cours. Ceux-ci sont publiés dans le programme annuel et proposés aux entreprises par courriel. La participation peut être payante et est facturée séparément de la cotisation annuelle.
- Le secrétariat de la solution de branche WSD se tient à la disposition des entreprises pour toute information complémentaire.
- En adhérant à la solution de branche WSD, les entreprises ont accès à un pool de médecins du travail ASA et d'autres spécialistes. Leur intervention est spécifique à chaque entreprise et est facturée directement par eux.
- Des services de coaching individuels peuvent être réservés auprès de Lobsiger & Partner GmbH.

5. Cotisation annuelle (2026) / Coûts des cours et des consultations

Cotisation annuelle

- La cotisation annuelle pour les entreprises affiliées à l'une des organisations-membres s'élève à **860.- CHF hors TVA**.
- La cotisation annuelle pour les entreprises qui ne sont affiliées à aucune organisation membre s'élève à **CHF 960.- hors TVA**.

Coûts des cours et des consultations : les coûts indiqués dans l'annonce des cours et des consultations concernés s'appliquent.

6. Adhésion / Résiliation

L'adhésion à la solution de branche est possible à tout moment.

La résiliation est possible à la fin d'une année civile, moyennant un préavis de 6 mois. À l'expiration du délai de préavis, le profil de l'entreprise sera désactivé dans safely.

B. Formations, cours, formations continues et événements de la solution de branche WSD

7. Inscription aux formations, cours, formations continues et événements

L'inscription peut être effectuée à l'aide du formulaire d'inscription ou en utilisant le masque de saisie correspondant sur le site web de la WSD. L'inscription est contraignante pour le participant. Le participant accepte que les données de l'inscription soient enregistrées et traitées électroniquement à des fins internes. Les inscriptions écrites doivent être adressées à : WSD, Kapellenstrasse 14, case postale, CH-3001 Berne ou par e-mail à info@winespiritdrink.ch.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. En cas de sous-réservation du cours, une date de remplacement éventuelle sera communiquée. En cas de surréservation du cours, la participation est confirmée après réception du paiement. Les participants reçoivent une confirmation de cours par e-mail ou par courrier postal. Le programme détaillé est envoyé en temps utile avant le début du cours. La documentation est remise le jour du cours.

8. Annulation

Les annulations doivent être adressées par écrit à : WSD, Kapellenstrasse 14, case postale, CH-3001 Berne ou par e-mail à info@winespiritdrink.ch. En cas de désinscription, de demande de report ou d'interruption du cours de la part du participant, les frais suivants seront facturés : 60 à 31 jours avant le début du cours : 30 % des frais de participation, 30 à 15 jours avant le début du cours : 60 % des frais de cours, 14 jours avant le début du cours et plus tard : 90 % des frais de cours. Après le début du cours, en cas d'absence injustifiée ou d'interruption : 100 % des frais de cours.

Sur demande motivée, les frais de cours peuvent être partiellement ou totalement remboursés en cas de circonstances exceptionnelles et de force majeure (par exemple en cas de maladie grave). Le bureau WSD décide de la validité d'un motif. Au lieu de se désinscrire, le participant ou son employeur peut également désigner une autre personne qui suivra le cours. La condition préalable est que cette personne remplisse également les conditions d'admission.

9. Déroulement

La WSD se réserve le droit d'annuler des cours pour des raisons d'organisation (par exemple, nombre insuffisant de participants). Dans ce cas, les frais de participation déjà payés seront remboursés. Sous réserve également de modifications de l'horaire, du lieu de déroulement, du personnel enseignant et de modifications mineures du programme. En cas d'absence d'un enseignant, la direction du cours se charge de trouver un remplaçant équivalent. Aucune prétention financière ne peut être faite à l'encontre de la WSD. La direction du cours se réserve le droit de refuser l'accès aux cours aux participants dont les performances sont insuffisantes ou dont le comportement est inapproprié.

10. Responsabilité et couverture d'assurance, droits d'auteur et autres droits

La direction du cours et la WSD déclinent toute responsabilité pour elles-mêmes ou pour les personnes qu'elles emploient ou mandatent. La couverture d'assurance est à la charge des participants. Tous les droits sur les documents remis pendant le cours restent la propriété exclusive de la WSD. Les documents ne peuvent donc être ni copiés ni réimprimés sans l'autorisation expresse de la WSD.

Berne, le 27 mai 2025